



Caractéristiques	Uniflex	Uniflex à taux progressif	Uniflex 10	Épargne Placements UV	Uniflex Boursier+	Compte UV direct
Montant minimum	500 \$			25 000 \$	500 \$	10 \$ pour ouvrir le compte, aucun solde minimal par la suite
Description	CPG traditionnel	CPG à taux progressif	CPG d'une durée de 10 ans, séparé en deux termes de 5 ans dont les taux d'intérêt sont garantis à l'émission	CPG traditionnel avec un taux bonifié et une commission réduite	CPG dont le rendement est déterminé selon des composantes boursières, capital garanti à 100%	Compte d'épargne à taux d'intérêt élevé accessible par téléphone ou par Internet 24/7
Durée offerte	1 à 5 ans	10 ans		5 ans	6 ans	Ne s'applique pas
Possibilité de rachat avant échéance	Oui, avec pénalités prévues au contrat	Oui, sans pénalité, mais seulement à chaque anniversaire		Oui, avec pénalités prévues au contrat	Non	Ne s'applique pas
Pénalité de rachat	1 % par durée entière ou partielle non écoulée + un ajustement à la valeur marchande	Aucune pénalité si rachat à un anniversaire		1 % par durée entière ou partielle non écoulée + un ajustement à la valeur marchande	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas
Rémunération	0,2 % X durée payable à l'émission	2 % du dépôt payable à l'émission	1 % du dépôt payable à l'émission et 1 % du dépôt payable après 5 ans	0,2 % X 5 ans = 1 % du dépôt payable à l'émission	3 % du dépôt payable à l'émission	0,2 % du solde sur base annuelle payable trimestriellement. La commission est calculée sur le solde moyen au cours du trimestre
Possibilité de bonifier le taux d'intérêt	Oui, si le conseiller réduit sa commission (par tranche de 0,10 % et maximum 0,20 %)	Oui, si le conseiller réduit sa commission (par tranche de 0,05 % et maximum 0,20 %)	Oui, si le conseiller réduit sa commission (par tranche de 0,10 % et maximum 0,20 %)	Oui, si le conseiller réduit sa commission (par tranche de 0,05 % et maximum 0,20 %)	Ne s'applique pas	Non
Reprise de rémunération non acquise	Au décès, si rentier âgé de 81 ans et plus	Au décès et au rachat		Au décès, si rentier âgé de 81 ans et plus		Non
Disponibilité	REER, CELI, CRI, FERR, FRV et non enregistré	REER, CELI, CRI et non enregistré		REER, CELI, CRI, FERR, FRV et non enregistré	REER, CELI, CRI et non enregistré	Non enregistré
Âge limite	Aucun	61 ans pour REER et CRI		Aucun	64 ans pour REER et CRI	Aucun
Type d'intérêt	Composé, simple versé annuellement ou simple versé mensuellement (taux 0,5 % + bas) (enregistré : composé seulement)	Composé		Composé, simple versé annuellement ou simple versé mensuellement (taux 0,5 % + bas) (enregistré : composé seulement)	Ne s'applique pas	Composé quotidiennement et crédité mensuellement
Protection	Assurés					Régie de l'assurance-dépôts du Québec (sous l'AMF)

Fonds distincts Mercure

► Garanties 75/75 (Série B)

Garantie à l'échéance (à 100 ans) : 75 % des dépôts
Garantie au décès : 75 % des dépôts

► Ratio de frais de gestion parmi les plus bas

► Disponibilité

REER, CELI, CRI, FERR, FRV ET
NON ENREGISTRÉ

9 fonds disponibles (Série B)

RFG*

► Équilibré canadien.....	2,05 %
► Municipal.....	2,05 %
► Zéro coupon.....	2,05 %
► Obligataire à rendement réel.....	2,05 %
► Indice obligations canadiennes SU.....	2,00 %
► Indice actions canadiennes 60.....	1,75 %
► Indice actions américaines 500 (en \$ CA).....	1,75 %
► Indice actions mondiales MSW (en \$ CA).....	2,00 %
► Indice actions haute technologie 100 (en \$ CA).....	1,75 %

*Excluant les taxes.

Protection Assuris

Placement minimal initial 2 500 \$ (100 \$ par la suite)

3 options de frais de souscription et commission associée (Série B)

Option de frais de souscription	Commission initiale	Commission annuelle de service (payable sur base trimestrielle)	
Option de frais à l'achat (OFA)	Équivalent au frais et pouvant atteindre 5 % du dépôt à l'achat	0,50 %	
Option de frais au rachat (OFR) Frais au rachat si le rachat survient dans les 6 premières années	5 %	0,40 %	
1 ^{re} année.....			5,50 %
2 ^e année.....			5 %
3 ^e année.....			4,50 %
4 ^e année.....			4 %
5 ^e année.....			3,50 %
6 ^e année.....	2 %		
Option de frais modique (OFM) Frais au rachat si le rachat survient dans les 2 premières années	2 %	0,25 % pour les 2 premières années et 0,50 % par la suite	
1 ^{re} année.....			2 %
2 ^e année.....			2 %



Rentes servies

- Certaines, viagères ou réversibles
- Enregistrées ou non enregistrées (prescrites)
- Commission : 3 % jusqu'à 100 000 \$, 1 % sur l'excédent
- Possibilité de bonifier le montant de la rente en réduisant la commission

FR-8005 (2020-11)